

Description et analyse de pratiques relatives à la mise en œuvre de la CDPH en Romandie

La perspective des prestataires de services
pour personnes en situation de handicap

ANNEXES

Recherche codirigée par :

Manon Masse, Professeure associée HES, Haute école de
travail social Genève – HES·SO

Charles Gaucher, Professeur titulaire, Université de Moncton,
Nouveau-Brunswick

Menée en collaboration avec :

Nina Richard, Collaboratrice scientifique HES, Haute école de
travail social Genève – HES·SO

Chiara Scarfalloto, Assistante de recherche HES, Haute école
de travail social Genève – HES·SO

30 mai 2022

avop

association vaudoise
des organisations privées
pour personnes en difficulté

ARTISET CURAVIVA IENESOS YOUViTA

h e t s
CERES

ANNEXE A : QUESTIONNAIRE.....	3
ANNEXE B : GUIDE D'ENTRETIEN	32
ANNEXE C : GUIDE D'OBSERVATION	34
ANNEXE D : LITTÉRATURE GRISE	39
ANNEXE E : FORMULAIRE DE CONSENTEMENT	45

Annexe A : questionnaire

Nous vous remercions de votre collaboration à ce questionnaire, qui vise à décrire les pratiques des prestataires en Suisse Romande. Ce questionnaire comporte 5 sections, dont certaines pourraient ne pas s'appliquer à votre institution. Il faut compter au moins 3 heures pour le remplir, en fonction des prestations offertes par votre organisation. Il peut être complété par plusieurs personnes.

Pour toute question, vous pouvez contacter Nina Richard, collaboratrice de recherche à la HETS-GE : nina.richard@hesge.ch

Partie A : Informations générales

Afin de délimiter le champ d'action de votre organisation, nous avons premièrement quelques questions d'ordre général.

A1. Nom de l'organisation :

A2. Adresse de l'organisation :

A3. Personne de contact. Merci d'indiquer le nom, le prénom, l'e-mail et la fonction de la personne au sein de l'organisation :

A4. Structure juridique

- Association
- Établissement public
- Fondation de droit privé
- Fondation de droit public
- Autre :

A5. Tranche d'âge de la population accueillie

- Jeunes adultes (18-35 ans)
- Adultes (36-64 ans)
- Personnes âgées (65 ans et plus)

A6. Problématique(s) principale(s) de la population accueillie. Ne pas mentionner les troubles associés.

Indiquez, de 1 à 5 par ordre de proportion d'usager-ère-s dans l'organisation, 5 réponses maximum.

Merci de noter des chiffres dans les cases concernées. 1 = proportion la plus haute et 5 = la plus petite. Possibilité d'avoir moins de 5 réponses.

- Incapacité intellectuelle
Commentaire :
- Incapacité psychique
Commentaire :
- Troubles du comportement
Commentaire :
- Troubles du spectre de l'autisme
Commentaire :
- Incapacité motrice
Commentaire :
- Incapacité sensorielle
Commentaire :
- Polyhandicap
Commentaire :
- Autre
Commentaire :

A7. Prestations pourvues par votre organisation dans les domaines suivants (plusieurs réponses possibles)

- Emploi et/ou soutien à l'emploi des usager-ère-s
- Hébergement et soutien à la vie en domicile des usager-ère-s
- Accueil de jour
- Services médicaux aux usager-ère-s (soins médicaux et infirmiers, etc.)
- Services paramédicaux aux usager-ère-s (physiothérapie, ergothérapie, logopédie, art-thérapie, etc.)
- Autre :

A8. Quelles fonctions existent au sein des collaborateur-trice-s de votre organisation ?
Merci d'indiquer le nombre pour chaque réponse cochée. Merci de ne pas inclure les stagiaires dans vos réponses.

- Educateur-trice-s sociaux-ales : -----
- Assistant-e-s socio-éducatif-ve-s (ASE) : -----
- Infirmier-ère-s : -----
- Aide-s-soignant-e-s : -----
- Médecins : -----
- Assistant-e-s sociaux-ale-s : -----
- Ergothérapeutes : -----
- Psychomotricien-ne-s : -----

- Animateur-trice-s socioculturel-le-s : -----
- Personnel de nuit : -----
- Physiothérapeutes : -----
- Cadres administratifs et intermédiaires (direction, responsables de secteurs, secrétariat, etc.) : -----
- Personnel d'entretien et de nettoyage : -----
- Maître-sse-s socio-professionnel-le-s (MSP) : -----
- Bénévoles (toutes activités confondues) : -----
- Pairs aidants : -----
- Autres : -----

Partie B : Emploi et soutien à l'emploi

Les questions vont aborder dans cette partie la thématique du travail des usagers et des usagères dans votre organisation, et plus précisément les types d'emplois et les prestations qu'elle leur fournit ainsi qu'à d'éventuels employeurs hors milieu institutionnel. Des questions seront posées concernant l'accompagnement des usager-ère-s dans leur emploi et formation. Enfin, le questionnaire abordera les types de participation des usagers et usagères ainsi que les espaces où les différentes formes de participation peuvent exister au sein de votre organisation.

NB : Ces questions traitent des activités de travail rémunéré par des contrats de travail ou par l'OFAS dans le cadre d'un emploi au sein ou soutenu par votre organisation.

B1. Votre organisation pourvoit-elle des possibilités d'emploi pour ses usager-ère-s ?

- Oui
- Non

B2. Quelles possibilités d'emploi offre votre organisation aux usager-ère-s employé-e-s ?

(Plusieurs réponses possibles)

- Emploi dans des ateliers de production (ateliers adaptés) en milieu institutionnel
- Emploi dans des ateliers de production (ateliers adaptés) hors milieu institutionnel
- Emploi dans des entreprises du marché de l'emploi qui embauchent des personnes ayant des incapacités mais qui sont sans contrat de travail avec rémunération (ex : Migros, Coop)
- Emploi dans des entreprises du marché de l'emploi qui embauchent des personnes ayant des incapacités avec un contrat de travail régulier et un salaire
- Emploi au sein de l'institution pour le fonctionnement de celle-ci (ex : conciergerie, employé de bureau)
- Autres :

B3. À qui votre organisation offre-t-elle des prestations liées à l'emploi ? (Plusieurs réponses possibles)

- Aux usager-ère-s
- Aux employeurs hors milieu institutionnel (secteur privé, public, particuliers, milieux associatifs)
- Autre :

B4. Quels types de prestations liées à l'emploi votre organisation offre-t-elle aux usager-ère-s employé-e-s ? (Plusieurs réponses possibles)

- Recherche de mandats et travaux pour la production dans les ateliers d'occupation et les ateliers productifs à l'intérieur et/ou à l'extérieur de l'établissement
- Soutien à la réalisation d'un CV
- Soutien pour la recherche d'employeurs
- Soutien au maintien à l'emploi (accompagnement éducatif, aux tâches professionnelles, etc.)
- Soutien au développement des compétences sociales
- Soutien aux relations de travail avec l'employeur et la hiérarchie
- Soutien aux relations de travail avec les collègues
- Soutien pour les tâches de la vie quotidienne (repas, toilettes, habillage, déshabillage)
- Autre :

B5. Quel est le pourcentage approximatif d'usager-ère-s accompagné-e-s pour un travail au sein de votre organisation ?

- 0%
- 1-25%
- 26-50%
- 51-75%
- 76-99%
- 100%

B6. Quel pourcentage approximatif de professionnels de votre organisation fournit des prestations en lien direct avec les activités liées à l'emploi des usager-ère-s ?

- 0%
- 1-25%
- 26-50%
- 51-75%
- 76-99%
- 100%

B7. De quelle manière sont rémunéré-e-s les usager-ère-s par rapport au travail qu'ils effectuent ? (Plusieurs réponses possibles)

- Salaire
- Indemnités
- Autre :

B8. Comment est déterminée la rémunération salariale ? (Plusieurs réponses possibles)

- Grille salariale de l'institution
- Grille salariale de l'employeur externe
- Autre :

B9. Les usager-ère-s salarié-e-s de votre organisation sont-ils /elles soumis-e-s aux cotisations sociales ordinaires (AVS/AI/APG/AC) ?

- Oui
- Non

B10. Quels types de prestations liées à l'emploi votre organisation offre-t-elle aux employeurs qui emploient des usager-ère-s hors du milieu institutionnel ? (Plusieurs réponses possibles)

- Formations concernant les enjeux liés à l'employabilité des personnes ayant des incapacités
- Soutien administratif pour des demandes de subvention liées à l'emploi de personnes ayant des incapacités
- Aide pour la définition des tâches au sein de l'entreprise ou de l'association
- Soutien logistique pour l'accès au milieu de travail
- Soutien éducatif concernant les relations de travail
- Autre :

B11. Les usager-ère-s de votre organisation ont-ils /elles l'obligation de travailler ?

- Oui
- Non
- Ne s'applique pas

B12. Les usager-ère-s peuvent-ils/elles choisir le secteur d'activité dans lequel ils/elles veulent travailler ?

- Oui, mais il se peut qu'un second choix soit nécessaire faute de place
- Oui, en tout temps
- Non
- Ne s'applique pas

B13. Comment votre organisation favorise-t-elle l'accessibilité des usager-ère-s au travail dans le cadre de l'activité au sein ou hors l'organisation ? (Plusieurs réponses possibles)

- Par des adaptations physiques de l'environnement
- Par l'utilisation de matériel ou moyens auxiliaires adaptés à la réalisation des tâches
- Par l'utilisation de moyens de communication adaptés (langage simplifié, langue des signes, tableaux, etc...)
- Par des adaptations des horaires de travail
- Par l'accompagnement dans les déplacements pour se rendre sur le lieu de travail (bus de l'organisation, accompagnements dans les transports publics, etc.)
- Au moyen d'un accompagnement ou d'un soutien par les pairs
- Autre :

B14. Quelle proportion approximative des usager-ère-s de votre organisation a accès à une activité de travail ?

- 1-25%
- 26-50%
- 51-75%
- 76-99%
- 100%

B15. Les usager-ères ont-ils/elles la liberté de choix concernant le travail qu'ils/elles désirent effectuer ?

- Oui
- Non
- Ne s'applique pas

B16. Les usager-ère-s ont-ils/elles accès à une information qui leur est compréhensible concernant leur travail ?

- Oui
- Non
- Ne s'applique pas

B17. Quels sont les moyens de communication pour favoriser la compréhension des usager-ère-s des tâches et des spécificités liées à leur travail ? (Plusieurs réponses possibles)

- Langage Facile à lire et à comprendre (FALC)
- Langage gestuel (LPC, communication totale, etc.)
- Communication améliorée et alternatives (CAA, aides électroniques/téléthèses)
- Langue des signes
- Braille
- Pictogrammes
- Documentation simplifiée
- Autre :

B18. Votre organisation fournit-elle aux usager-ère-s employé-e-s des formations initiales liées à leurs activités de travail ?

- Oui
- Non

B19. Quelle proportion approximative de l'ensemble des usager-ère-s employé-e-s de votre organisation a accès à une activité de formation initiale ?

- 1-25%
- 26-50%
- 51-75%
- 76-99%
- 100%

B20. Votre organisation fournit-elle aux usager-ère-s employé-e-s des formations continues liées à leurs activités de travail ?

- Oui
- Non

B21. Quelle proportion approximative de l'ensemble des usager-ère-s employé-e-s de votre organisation a accès à une activité de formation continue annuellement ?

- 1-25%
- 26-50%
- 51-75%
- 76-99%
- 100%

B22. Quelles compétences principales sont travaillées lors de ces formations continues ?
(Plusieurs réponses possibles)

- Compétences liées à la technicité du travail
- Compétences liées aux objectifs individuels des usager-ère-s
- Compétences sociales des usager-ère-s (avec les collègues et/ou la clientèle)
- Autre :

B23. Les usager-ère-s de votre organisation ont-ils /elles l'obligation de suivre des formations?

- Oui
- Non

B24. Les usager-ère-s peuvent-ils/elles décider seul-e-s des formations liées au travail au sein et hors de l'institution qu'ils/elles veulent suivre ?

- Oui
- Non
- Ne s'applique pas

B25. Quels types de formations offrez-vous pour les usager-ère-s employé-e-s ? (Plusieurs réponses possibles)

- Formations initiales (apprentissage de tâches reliées à l'emploi)
- Formations certifiantes (apprentissage d'un métier, menant à un diplôme ou certificat)
- Formations complémentaires une fois en emploi certifiantes (menant à un diplôme ou un certificat)
- Formations complémentaires une fois en emploi non certifiantes
- Formations certifiantes pour les pairs aidants
- Formations non certifiantes pour les pairs aidants
- Autre :

B26. Votre organisation entretient-elle des liens avec des structures de formation externes qui dispensent des formations pour les usager-ère-s employé-e-s ?

- Oui
- Non

B27. Comment l'organisation favorise-t-elle l'accessibilité des usager-ère-s à la formation liée au travail au sein ou hors l'organisation ? (Plusieurs réponses possibles)

- Par des adaptations physiques de l'environnement
- Par l'utilisation de matériel ou moyens auxiliaires adapté-s à la formation
- Par l'utilisation de moyens de communication adaptés (langage simplifié, langue des signes, tableaux, etc...)
- Par des adaptations dans la durée des formations
- Par l'accompagnement dans les déplacements pour se rendre sur le lieu de formation (bus de l'organisation, accompagnements dans les transports publics, etc.)
- Par l'accompagnement des usager-ère-s pour la recherche de formations
- Par l'accompagnement des usager-ère-s au sein de la formation
- Par l'accompagnement des structures de formation (sensibilisation, soutien pédagogique, etc.)
- Par l'accompagnement ou un soutien par les pairs
- Autre

B28. Quels sont les moyens de communication pour favoriser l'accessibilité des usager-ère-s à la formation liée au travail ? (Plusieurs réponses possibles)

- Langage Facile à lire et à comprendre (FALC)
- Langage gestuel (LPC, communication totale, etc.)
- Communication améliorée et alternatives (CAA, aides électroniques/téléthèses)
- Langue des signes
- Braille
- Pictogrammes
- Documentation simplifiée
- Autre :

B29. Par quels moyens votre organisation informe-t-elle les usager-ère-s de leurs droits concernant leurs conditions de travail ? (Plusieurs réponses possibles)

- Lors de l'entretien d'engagement
- Par les responsables d'ateliers
- Par les parents ou représentant légaux
- Par le contrat de travail
- Par d'autres documents écrits
- Autre :

B30. Votre organisation dispose-t-elle d'espaces de discussions réguliers regroupant les usager-ère-s employé-e-s concernant leur activité de travail ?

- Oui
- Non

B31. Quels espaces de discussions concernant le travail existe-t-il pour les usager-ère-s employé-e-s à l'intérieur ou à l'extérieur de l'organisation (plusieurs réponses possibles)

- Des commissions d'usagers-ère-s employé-e-s-sur des thèmes spécifiques
- Des assemblées concernant tous-tes les usagers-ère-s employé-e-s
- Des groupes de soutien pour les usagers-ère-s employé-e-s
- Des entretiens individuels
- Commission du personnel de l'organisation
- Un syndicat d'usagers-ère-s employé-e-s
- Autre :

B32. Pour quels aspects de leur travail les usager-ère-s employé-e-s ont-ils/elles la possibilité de fournir leurs préférences ? (Plusieurs réponses possibles)

- Le type de travail/le métier
- Les tâches à effectuer
- Les horaires de travail
- Le salaire
- La formation
- Les responsabilités qu'ils/elles peuvent prendre
- Les collègues avec qui ils/elles travaillent
- Aucun
- Autre :

B33. Sont-ils/elles accompagné-e-s pour exprimer leurs préférences ?

- Oui
- Non

B34. Les usager-ère-s employé-e-s ont-ils/elles la possibilité de solliciter un rendez-vous avec leurs responsables directs ?

- Oui
- Non

B35. Les usager-ère-s employé-e-s ont-ils/elles la possibilité de solliciter un rendez-vous avec la direction de l'établissement ?

- Oui
- Non

B36. Existe-t-il la possibilité pour les usager-ère-s employé-e-s de faire part de leurs réclamations, plaintes ou insatisfactions ?

- Oui
- Non

B37. Existe-t-il la possibilité pour les usager-ère-s employé-e-s d'être représentés dans la commission du personnel de l'organisation ?

- Oui

Non

Partie C : Cadre de vie

Dans cette partie sur le cadre de vie, les questions traiteront en premier de l'hébergement des usagers et usagères, notamment de leur logement, de l'accueil de jour, des loisirs, et aborderont aussi certains aspects de leur vie privée et intime. Ensuite, les questions s'intéresseront aux mesures de prévention, de protection et de suivi ainsi qu'à leur accès aux services de santé, puis finalement là aussi aux formes de participation liées plus particulièrement à l'hébergement ainsi qu'aux règles de vie qui régissent certaines de ses dimensions.

C1. Votre organisation pourvoit-elle des prestations liées à l'hébergement des usager-ère-s ?

Oui

Non

C2. Quels types de lieux de vie pour les usager-ère-s propose votre organisation ? (Plusieurs réponses possibles)

Logement dans un milieu ordinaire avec un bail privé (ex : immeuble locatif)

Logement dans un milieu ordinaire avec un bail au nom de l'organisation

Logement au sein d'une unité d'habitation regroupant plusieurs résident-e-s de votre organisation

Autre :

C3. Quelles compositions peuvent prendre ces lieux de vie ? (Plusieurs réponses possibles)

Des appartements individuels (sans espaces communs, pour une personne)

Des appartements pour les couples (sans espaces communs)

Des chambres à deux (avec espaces communs)

Des appartements en colocation (avec espaces communs, pour deux à trois personnes)

Des espaces particuliers pour l'accueil de jour (ateliers occupationnels, cuisine collective, espace de loisirs, de détente, etc.)

Autre :

C4. Combien d'usager-ère-s votre organisation héberge-t-elle ? (Tous lieux d'hébergement, sauf accueil de jour) : _ _ _ _ _

C5. Quelles sont les prestations fournies par les professionnel-le-s de votre organisation en lien avec l'hébergement ? (Plusieurs réponses possibles)

Accompagnement des différents aspects de la vie courante en logement privé

Accompagnement dans les aspects de la vie dans un logement en commun

Accompagnement à l'aménagement du lieu de vie

- Accompagnement à la gestion du bail pour les personnes indépendantes
- Accompagnement à la gestion administrative
- Accompagnement dans les activités proposées en accueil de jour
- Accompagnement dans les activités ménagères
- Accompagnement dans les achats, les courses
- Accompagnement dans la gestion de la vie commune
- Accompagnement dans l'hygiène et les soins quotidiens
- Accompagnement lors de rendez-vous médicaux ou paramédicaux
- Accompagnement dans le choix d'activités de loisirs
- Accompagnement dans la réalisation des activités de loisirs
- Autre :

C6. Votre organisation offre-t-elle un accueil de jour (fréquentation de l'organisation dans la journée : activités occupationnelles, de loisirs) ?

- Oui
- Non

C7. Combien d'usager-ère-s votre organisation reçoit-elle en accueil de jour ?

C8. Votre organisation propose-t-elle des loisirs aux usager-ères-s ?

- Oui
- Non

C9. Qui en défraie les coûts ? (Plusieurs réponses possibles)

- L'organisation
- Les usager-ère-s (avec leur salaire ou leur argent de poche)
- Par le biais d'organismes de soutien financier (ex : Loterie Romande, mécènes, etc.)
- Autre :

C10. Quels types d'activités de loisir peuvent pratiquer les usagers dans le cadre de votre organisation ? (Plusieurs réponses possibles)

- Activités culturelles (musée, cinéma, visites)
- Activités sportives
- Activités créatives (dessin, peinture, musique, théâtre, etc.)
- Activités de cuisine
- Vacances (séjour de plusieurs jours à l'extérieur de l'organisation)
- Activités de détente, de bien-être (activités sensorielles, massages, bains, promenade, etc.)
- Activités avec des animaux
- Jardinage
- Activités de rencontres
- Activités liées à la spiritualité
- Autre :

C11. Quel type d'accompagnement aux activités de loisirs des usager-ère-s propose votre organisation ?

- Accompagnement au choix des activités
- Accompagnement lors de la réalisation des activités
- Accompagnement au développement des compétences sociales des participant-e-s (communication, soutien aux relations avec les autres, etc.)
- Accompagnement pour les besoins essentiels lors des activités (prise du repas, aller aux toilettes, habillage, etc.)
- Accompagnement dans les déplacements pour se rendre sur le lieu de l'activité (bus de l'organisation, accompagnements dans les transports publics, etc.)
- Autre :

C12. Peuvent-ils/elles être accompagné-e-s dans les loisirs qu'eux/elles-mêmes proposent ?

- Oui
- Non

C13. Qui sont les personnes qui accompagnent les usager-ère-s dans les différentes activités de loisirs pratiquées au sein de votre organisation ?

- Personnel de l'organisation
- Bénévoles
- Intervenants externes
- Famille
- Pairs aidants
- Ne s'applique pas
- Autre :

C14. De quelle manière les usager-ère-s sont-ils/elles impliqué-e-s dans l'offre d'activités de loisirs ? (Plusieurs réponses possibles)

- Ils/elles sont consulté-e-s sur les activités proposées
- Ils/elles proposent des activités
- Ils/elles participent à la gestion et l'organisation des activités
- Ils/elles ne sont pas impliqué-e-s
- Autre :

C15. Les usager-ère-s ont-ils/elles le choix de participer à ces activités ?

- Oui
- Non

C16. Peuvent-ils/elles pratiquer des loisirs proposés hors du cadre de votre organisation ?

- Oui
- Non

C17. Quels types d'accompagnement liés aux loisirs votre organisation offre-t-elle aux usager-ère-s dans les loisirs organisés hors de votre organisation ? (Plusieurs réponses possibles)

- Accompagnement aux choix des activités
- Accompagnement lors des activités
- Accompagnement au développement des compétences sociales des participant-e-s
- Accompagnement pour les besoins essentiels lors des activités (prise du repas, aller aux toilettes, habillage, etc.)
- Accompagnement dans les déplacements pour se rendre sur le lieu de l'activité (bus de l'organisation, accompagnements dans les transports publics, etc.)
- Autre :

C18. À travers quels types de moyens votre organisation favorise l'accessibilité aux activités de loisirs des usager-ère-s au sein de l'institution ? (Plusieurs réponses possibles)

- Par des adaptations physiques de l'environnement
- Par l'utilisation de matériel ou moyens auxiliaires adapté-s
- Par l'utilisation de moyens de communication adaptés (langage simplifié, langue des signes, tableaux, etc...)
- Par l'adaptation du rythme des activités en fonction des contraintes de chacun-e
- Par l'accompagnement dans les déplacements pour se rendre sur le lieu de formation (bus de l'organisation, accompagnements dans les transports publics, etc.)
- Par un soutien dans la réalisation de leurs souhaits de loisirs
- Par une aide financière
- Au moyen d'un accompagnement ou d'un soutien par les pairs
- Autre :

C19. Votre organisation entretient-elle des liens avec une ou des associations, structures spécialisées dans l'organisation de loisirs pour des personnes en situation de handicap ?

- Oui
- Non

C20. Votre organisation entretient-elle des liens avec une ou des structures de loisirs ordinaires où des usager-ère-s pratiquent des activités ?

- Oui
- Non

C21. Votre organisation soutient-elle des démarches initiées par les usager-ère-s eux/elles-mêmes pour participer à des activités de loisirs en milieu ordinaire ?

- Oui
- Non

C22. Les usager-ère-s ont-ils/elles des moyens personnels à disposition afin de communiquer vers l'extérieur de l'organisation ?

- Oui
- Non

C23. Merci de cocher les moyens qu'ils/elles ont à disposition (plusieurs réponses possibles)

- Téléphone portable
- Internet
- E-mails
- Réseaux sociaux
- Boîte postale
- Autre :

C24. Existe-t-il au sein de votre organisation des restrictions concernant ces différents moyens de communication personnels ?

- Oui
- Non

C25. Lesquelles ? (Plusieurs réponses possibles)

- Accès à internet limité
- Limite de crédit pour les communications téléphoniques
- Accès limité aux moyens de communication de l'organisation (ex : téléphone commun, ordinateur commun, etc.)
- Autre :

C26. Les usager-ère-s ont-ils/elles la possibilité de garder leurs échanges confidentiels ?

- Oui, partiellement
- Oui, en tout temps
- Non

C27. Dans quels cas les échanges ne restent pas confidentiels ? (Plusieurs réponses possibles)

- Si le courrier est administratif et/ou officiel
- Lorsque l'échange est adressé en courriel et que l'utilisateur ne dispose pas d'adresse électronique privée
- Lorsque l'utilisateur a besoin d'un accompagnement pour la lecture ou la compréhension de l'échange
- Autre :

C28. Les usager-ère-s de votre organisation disposent-ils/elles de comptes bancaires privés ?

- Oui, la totalité d'entre eux/elles
- Oui, une partie d'entre eux/elles
- Non

C29. Pour ceux/celles qui ont accès à des comptes bancaires privé, peuvent-ils/elles les gérer eux/elles-mêmes ?

- Oui, la totalité d'entre eux/elles
- Oui, une partie d'entre eux/elles
- Non

C30. Les usagers qui possèdent un compte bancaire privé ont-ils/elles accès à leur/s carte bancaire ?

- Oui, en tout temps
- Oui, à leur demande
- Non
- Ne s'applique pas

C31. Doivent-ils/elles fournir les relevés bancaires à l'organisation ?

- Oui
- Non
- Ne s'applique pas

C32. Quelles sont les possibilités pour qu'ils/elles puissent être seul-e-s ? (Plusieurs réponses possibles)

- Ils/elles peuvent fermer la porte de leur espace de vie privé
- Ils/elles peuvent fermer la porte de leur espace de vie privé à clé
- Ils/elles ont la possibilité de sortir seul-e-s dans le périmètre de l'institution
- Ils/elles ont la possibilité de sortir seul-e-s hors du périmètre de l'institution
- Ils/elles peuvent quitter librement la pièce dans laquelle ils/elles se trouvent
- Ne s'applique pas
- Autre :

C33. Si vous désirez préciser certaines de vos réponses concernant la confidentialité, merci d'ajouter vos commentaires ci-dessous :

C34. Les usager-ère-s hébergé-e-s dans les différentes habitations de votre organisation ont-ils/elles la possibilité d'entretenir des relations de couple s'ils le désirent ?

- Oui, la totalité d'entre eux/elles
- Oui, une partie d'entre eux/elles
- Non
- Ne s'applique pas

C35. Ont-ils/elles la possibilité de recevoir des visites de leur partenaire dans leur espace privé ?

- Oui, uniquement de jour
- Oui, uniquement de nuit
- Oui, de jour et de nuit
- Non

C36. Si ces visites sont possibles au sein de votre organisation, quels types de relations sont autorisées ? (Plusieurs réponses possibles)

- Couple marié
- Relation de couple suivie
- Couple hétérosexuel
- Couple homosexuel
- Relation éphémère
- Relation tarifée au moyen d'un dispositif d'assistance sexuelle
- Relation tarifée avec un-e travailleur-se du sexe
- Autre :

C37. Existe-t-il la possibilité d'habiter en couple dans un logement de votre organisation ?

- Oui
- Non
- Ne s'applique pas

C38. Dans quel type de logement de votre organisation est-il possible d'habiter en couple ?
(Plusieurs réponses possibles)

- Des appartements individuels (sans espaces communs, pour une personne)
- Des appartements pour les couples (sans espaces communs)
- Des chambres à deux (avec espaces communs)
- Des appartements en colocation (avec espaces communs, pour deux à trois personnes)
- Autre :

C39. Les usager-ère-s peuvent-ils/elles vivre de façon permanente ou temporaire avec leur-s enfant-s dans leur lieu d'habitation ?

- Oui
- Non
- Ne s'applique pas

C40. Quels sont les moyens mis à disposition par votre organisation pour informer les usager-ère-s de leurs droits concernant leur vie affective, parentale et sexuelle ? (Plusieurs réponses possibles)

- Informations dispensées individuellement aux usager-ère-s par des intervenant-e-s internes
- Informations dispensées individuellement aux usager-ère-s par des intervenant-e-s externes
- Informations dispensées collectivement aux usager-ère-s par des intervenant-e-s internes
- Informations dispensées collectivement aux usager-ère-s par des intervenant-e-s externes
- Par le biais d'un projet individualisé
- Au moyen de documents écrits ordinaires (flyers, brochures, posters etc.)
- Au moyen de documents en langage adapté
- Dans les situations vécues au quotidien par les usager-ère-s
- Autre :

C41. Une formation en santé sexuelle est-elle systématiquement pourvue et adaptée à l'ensemble des usager-ère-s hébergé-e-s dans le cadre de votre organisation ?

- Oui

- Non
- Ne s'applique pas

C42. En fonction de quels critères cette formation n'est-elle pas transmise systématiquement aux usager-ère-s hébergé-e-s dans le cadre de votre organisation ? (Plusieurs réponses possibles)

- Âge des usager-ère-s
- Accord des usager-ère-s
- Accord des parents ou représentants légaux
- Politique institutionnelle de l'organisation
- Autre :

C43. Comment votre organisation accompagne-t-elle les usager-ère-s hébergés dans le cadre de votre organisation dans leur vie affective, sexuelle ou parentale ? (Plusieurs réponses possibles)

- Accompagnement chez des spécialistes (gynécologue, planning familial, psychologues, etc.)
- En mettant des informations en langage accessible à disposition
- Par le biais du/de la professionnel-le référent-e
- Par des groupes de parole
- Par l'accompagnement d'un-e sexopédagogue spécialisé-e
- Par l'accompagnement d'assistant-e-s sexuel-le-s externes
- Ne s'applique pas
- Autre :

C44. Si vous désirez préciser certaines de vos réponses concernant la sexualité et vie de couple des usager-ère-s hébergé-e-s dans le cadre de votre organisation, merci d'ajouter vos commentaires ci-dessous :

C45. Les usager-ère-s peuvent-ils/elles faire l'objet de mesures d'entrave ou de restriction de liberté non volontaire (notamment de mouvement) ?

- Oui
- Non

C46. Quelles sont-elles ? (Plusieurs réponses possibles)

- Mesures de mise à l'écart et/ou d'isolement
- Restriction de la liberté de mouvement sans l'accord de l'utilisateur (ceintures, éléments de type orthopédique, autres contention physique)
- Restriction de liberté de se déplacer (notamment à l'extérieur de l'institution)
- Administration d'une médication prescrite en réserve
- Autre :

C47. Existe-t-il dans votre organisation un dispositif interne de décision et de contrôle des mesures d'entrave à la liberté ou de restriction de liberté ?

- Oui
- Non

C48. Qui est acteur-trice de la prise de décision ? (Plusieurs réponses possibles)

- L'utilisateur lui/elle-même
- Les représentants légaux de l'utilisateur
- La direction de l'organisation
- Le corps médical (médecins, infirmier-ère-s, etc.)
- Une personne externe à l'organisation
- Autre :

C49. Votre organisation est-elle associée à un collectif traitant de l'éthique sur les thématiques de restrictions de liberté et prévention de la maltraitance ?

- Oui
- Non

C50. Merci de noter, si vous le voulez, le nom du ou des collectifs.

--

C51. Votre organisation possède-t-elle un dispositif de signalement en cas d'abus ou de maltraitance d'un-e usager-ère ?

- Oui
- Non

C52. De quelle manière les usager-ère-s peuvent-ils/elles faire le signalement (plusieurs réponses possibles) :

- Par l'intermédiaire d'un-e proche ou des tuteurs légaux
- À l'aide d'un formulaire de signalement accessible aux usager-ère-s
- À l'aide d'un formulaire de signalement accessible aux proches et au personnel
- Par l'intermédiaire d'une personne-ressource interne à l'organisation
- Par le biais d'une commission d'éthique interne
- Par le biais d'une commission ou d'une personne-ressource externe à l'organisation
- Autre :

C53. Comment les usager-ère-s sont-ils/elles informé-e-s du dispositif existant ? (Plusieurs réponses possibles)

- Informations dispensées individuellement aux usager-ère-s par des intervenant-e-s internes et/ou externes
- Informations dispensées collectivement aux usager-ère-s par des intervenant-e-s internes et/ou externes

- Par le biais d'un projet individualisé
- Au moyen de documents écrits ordinaires (flyers, brochures, posters, etc.)
- Au moyen de document en langage adapté
- Dans les situations vécues au quotidien par les usager-ère-s
- Ils/elles n'en sont pas informé-e-s
- Autre :

C54. Existe-t-il un règlement au sein de votre organisation qui régit la protection de la vie privée et l'intégrité physique et mentale des usager-ère-s ?

- Oui
- Non

C55. Qui en a été à l'origine ? (Plusieurs réponses possibles)

- Des lois étatiques sur la protection des personnes
- Un-e/des travailleur-euse/s en situation de handicap
- Un-e/des membre/s du personnel accompagnant
- Un-e/des membre/s du personnel soignant
- Un-e/des cadre/s intermédiaire/s
- Une commission d'éthique présente dans l'organisation
- La direction
- Autre :

C56. Qui participe à la mise en application de ce règlement ? (Plusieurs réponses possibles)

- La direction
- Les collaborateur-trice-s au sein de l'organisation
- Les usager-ère-s
- Les proches des usager-ère-s
- Autre :

C57. Si les usager-ère-s y participent, de quelle manière sont-ils/elles impliqué-e-s ? (Plusieurs réponses possibles)

- Ils/elles sont informé-e-s de ce règlement
- Ils/elles sont consulté-e-s pour adapter ce règlement
- Ils/elles prennent part activement à la définition de règlement
- Ils/elles n'ont pas connaissance de ce règlement
- Autre :

C58. Si vous désirez préciser certaines de vos réponses concernant la prévention, la protection et le suivi, merci d'ajouter vos commentaires ci-dessous :

--

C59. Par qui les services de santé (ex : contrôle médical, physiothérapie, psychothérapie, etc.) sont fournis aux usager-ère-s hébergés dans le cadre de votre organisation ? (Plusieurs réponses possibles)

- Services de santé proposés au sein de l'organisation par des collaborateur-trice-s
- Services de santé proposés au sein de l'organisation par des intervenant-e-s extérieur-e-s
- Accompagnement par des collaborateurs-trice-s vers les services de santé proposés à l'extérieur de l'organisation
- Accompagnement par les proches des usager-ère-s vers les services de santé proposés à l'extérieur de l'organisation
- Accompagnement par des pairs aidants vers les services de santé proposés à l'extérieur de l'organisation
- Accompagnement par des bénévoles vers les services de santé proposés à l'extérieur de l'organisation
- Autre :

C60. Les usager-ère-s sont-ils/elles impliqué-e-s activement dans l'évaluation de leurs besoins en matière de santé ?

- Oui
- Non
- Ne s'applique pas

C61. Sont-ils/elles informé-e-s des traitements et thérapies possibles concernant leur santé ?

- Oui
- Non
- Ne s'applique pas

C62. Si oui, par qui et par quels moyens ? (Plusieurs réponses possibles)

- Informations dispensées individuellement aux usager-ère-s par des intervenant-e-s internes et/ou externes
- Informations dispensées collectivement aux usager-ère-s par des intervenant-e-s internes et/ou externes
- Par le biais d'un projet individualisé concernant une ou plusieurs sphères de leur santé (alimentation, santé sexuelle, etc.)
- Au moyen de documents écrits ordinaires (flyers, brochures, posters, etc.)
- Au moyen de document en langage adapté
- Dans les situations vécues au quotidien par les usager-ère-s
- Par les informations destinées à la population en général
- Par le médecin traitant
- Par le personnel soignant de l'organisation
- Par des campagnes de prévention
- Par le biais de l'assurance-maladie
- Ne s'applique pas
- Autre :

C63. Les usager-ère-s hébergé-e-s dans le cadre de votre organisation peuvent-ils/elles choisir les soins de santé qu'ils/elles reçoivent ?

- Oui
- Non
- Ne s'applique pas

C64. Peuvent-ils/elles aller voir le/la généraliste ou spécialiste de leur choix ?

- Oui
- Non
- Ne s'applique pas

C65. Votre organisation dispose-t-elle d'espaces de discussion réguliers regroupant les usager-ère-s sur la thématique de l'hébergement de manière générale ? (Plusieurs réponses possibles)

- Oui, pour l'ensemble des usager-ère-s
- Oui, par groupe de vie (secteur d'hébergement)
- Non
- Autre :

C66. Votre organisation dispose-t-elle d'espaces de discussion réguliers regroupant les usager-ère-s sur la thématique des loisirs ?

- Oui
- Non

C67. Votre organisation dispose-t-elle d'espaces de discussion réguliers regroupant les usager-ère-s sur la thématique de la vie privée ?

- Oui
- Non

C68. Votre organisation dispose-t-elle d'espaces de discussion réguliers regroupant les usager-ère-s sur les thématiques de la politique et des votations ?

- Oui
- Non

C69. Votre organisation dispose-t-elle d'espaces de discussion réguliers regroupant les usager-ère-s sur la thématique de la sexualité et vie de couple ?

- Oui
- Non

C70. Votre organisation dispose-t-elle d'espaces de discussion réguliers regroupant les usager-ère-s sur la thématique de la prévention et de la protection ?

- Oui
- Non

C71. Votre organisation dispose-t-elle d'espaces de discussion réguliers regroupant les usager-ère-s sur la thématique des restrictions de liberté ?

- Oui
- Non

C72. Les usager-ère-s participent-ils/elles à l'élaboration des règles de vie au sein de votre organisation ?

- Oui
- Non

C73. Comment sont-ils/elles inclus-e-s dans l'élaboration des règles de vie ? (Plusieurs réponses possibles)

- Ils/elles sont informé-e-s sur les règles de vie de l'organisation
- Ils/elles sont consulté-e-s sur les règles de vie de l'organisation
- Ils/elles proposent des règles de vie
- Autre :

C74. Les usager-ère-s ont-ils un rôle actif dans la gestion des règles de vie ?

- Oui
- Non

C75. De quelle manière sont-ils/elles impliqué-e-s dans la gestion des règles de vie ?

- Ils/elles sont consulté-e-s sur la façon de gérer les règles de vie
- Ils/elles proposent des manières de gérer les règles de vie (ex : en cas de conflits ou problématiques)
- Ils/elles participent activement à la gestion des règles de vie
- Autre :

C76. Les usager-ère-s ont-ils/elles la possibilité de participer à des groupes hors de votre organisation traitant de la politique et/ou des votations ?

- Oui
- Non
- Ne s'applique pas

C77. Les usager-ère-s pouvant légalement exercer leur droit de vote reçoivent-ils/elles le matériel de vote dans votre organisation ?

- Oui
- Non
- Ne s'applique pas (ex : ne sont pas hébergé-e-s au sein de l'organisation)

C78. Bénéficient-ils/elles d'un accompagnement au sein de votre organisation pour exercer leur droit de vote ?

- Oui
- Non

C79. Les usager-ère-s que vous accompagnez au sein de votre organisation participent-ils/elles à des activités associatives de défense des droits dans la communauté ? (Plusieurs réponses possibles)

- Oui, en tant que membres passif-ve-s
- Oui, en tant que membres actif-ve-s
- Oui, en tant que membre-s du comité associatif
- Non
- Autre :

Partie D : Formation du personnel

Dans cette quatrième partie de ce questionnaire seront abordés les profils et les formations initiales et continues du personnel de votre organisation, puis l'intérêt sera porté aux modalités de formation au sein et hors de votre établissement. Ensuite suivront quelques questions sur la formation à la prévention, à la protection et au suivi des usagers et usagères, pour terminer sur des aspects plus spécifiquement liés à la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH).

D1. Niveaux actuels de formation du personnel : Indiquez pour chaque profil le pourcentage approximatif. Merci de tenir compte du plus haut diplôme obtenu (pour tout le personnel interne à votre organisation).

- Sans diplôme ni certificat reconnu dans le domaine : _____
- Certificat de capacité fédérale (CFC) : _____
- Diplôme de Formation professionnelle supérieure ES : _____
- Bachelor universitaire ou Haute École Spécialisée (HES) : _____
- Master universitaire ou Haute École Spécialisée (HES) : _____
- Master of advanced studies (MAS): _____
- Diploma of advanced studies (DAS): _____
- Certificat of advanced studies (CAS) : _____
- Autre : _____

D2. Votre organisation donne-t-elle la possibilité de suivre des formations continues à son personnel durant son temps de travail ?

- Oui
- Non

D3. Combien d'heures chaque année sont à disposition du personnel pour suivre une/des formations continues (pour un emploi à un taux à 100%) ?

Merci d'indiquer le chiffre : _____

D4. Existe-il une ou des formation-s que le personnel doit suivre à la suite de son engagement ?

- Oui
- Non

D5. De quoi traite-nt cette /ces formation-s ? (Plusieurs réponses possibles)

- Du fonctionnement et/ou des missions de l'organisation
- Des conditions de travail des personnes engagées
- Des spécificités de l'activité professionnelle en lien avec les missions et les valeurs de l'organisation
- Des droits des usager-ère-s
- Présentation du réseau de collaboration
- Autre :

D6. Quels sont les types de formations continues que peut suivre le personnel de votre organisation après son embauche (plusieurs réponses possibles ?)

- Conférences à l'extérieur de l'organisation
- Conférences organisées par ou à l'intérieur de l'organisation
- Formations de moins d'une demi-journée données par un-des intervenant-e-s interne-s à l'organisation
- Formations de moins d'une demi-journée, données par un-des intervenant-e-s externe-s à l'organisation
- Formations entre une demi-journée et une journée données par un-des intervenant-e-s interne-s à l'organisation certifiantes
- Formations entre une demi-journée et une journée données par un-des intervenant-e-s interne-s à l'organisation non certifiantes
- Formations entre une demi-journée et une journée données par un-des intervenant-e-s externe-s à l'organisation certifiantes
- Formations entre une demi-journée et une journée données par un-des intervenant-e-s externe-s à l'organisation non certifiantes
- Formations de plus d'une journée certifiantes
- Formations de plus d'une journée non certifiantes
- Formations postgrades (CAS-MAS-DAS)
- Présentation des activités du réseau de collaboration (ex : planning familial, associations de loisirs, etc.)
- Autre :

D7. Votre organisation dispose-t-elle d'un catalogue de formations internes ?

- Oui
- Non

D8. Ces formations internes sont-elles accessibles à des personnes ne travaillant pas dans votre organisation ?

- Oui
 Non

D9. Les usager-ère-s employé-e-s dans votre organisation peuvent-ils/elles bénéficier des mêmes formations continues que celles données au personnel de l'organisation ?

- Oui
 Non
 Ne s'applique pas

D10. Ces formations continues données au personnel sont-elles adaptées pour eux/elles ?

- Oui
 Non

D11. Quelles sont les principales thématiques de formation que votre personnel suit ?

Indiquez quel pourcentage approximatif des collaborateurs de toutes les catégories professionnelles internes à votre organisation en bénéficie.

Si la thématique proposée ici n'est pas abordée par des formations pourvues au personnel, indiquez "0" dans la case correspondante.

- Perfectionnement des compétences « métier » : _____
- Autodétermination/empowerment des personnes en situation de handicap : _____
- Droits et assurances sociales (LHand, etc.) : _____
- Hébergement : _____
- Communication adaptée : _____
- Intégration professionnelle et employabilité : _____
- Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) : _____
- Vie sexuelle, affective et parentale : _____
- Processus de Production du Handicap (PPH) ou Classification Internationale du Fonctionnement, du Handicap et de la Santé (CIF) : _____
- Autres :

D12. Des formations concernant la restriction de liberté sont-elles disponibles pour le personnel de l'organisation ?

- Oui
 Non

D13. Quel pourcentage approximatif du personnel de votre organisation y a été formé ?

- 1-25%
 26-50%
 51-75%
 76-99%
 100%

D14. Quelles thématiques abordent-elles de la thématique de restriction de liberté ? (Plusieurs réponses possibles)

- Les aspects légaux

- Les aspects éthiques
- Les aspects techniques et pratiques de certaines pratiques de restriction de liberté
- Autre :

D15. Quelles formes prennent ces formations ? (Plusieurs réponses possibles)

- Conférences à l'extérieur de l'organisation
- Conférences organisées par ou à l'intérieur de l'organisation
- Formations de moins d'une demi-journée données par un-des intervenant-e-s interne-s à l'organisation
- Formations de moins d'une demi-journée, données par un-des intervenant-e-s externe-s à l'organisation
- Formations entre une demi-journée et une journée données par un-des intervenant-e-s interne-s à l'organisation certifiantes
- Formations entre une demi-journée et une journée données par un-des intervenant-e-s interne-s à l'organisation non certifiantes
- Formations entre une demi-journée et une journée données par un-des intervenant-e-s externe-s à l'organisation certifiantes
- Formations entre une demi-journée et une journée données par un-des intervenant-e-s externe-s à l'organisation non certifiantes
- Formations de plus d'une journée certifiantes
- Formations de plus d'une journée non certifiantes
- Formations postgrades (CAS-MAS-DAS)
- Présentation des activités du réseau de collaboration (ex : planning familial, associations de loisirs, etc.)
- Autre :

D16. Des formations concernant la maltraitance sont-elles disponibles pour le personnel de l'organisation ?

- Oui
- Non

D17. Quel pourcentage approximatif du personnel de votre organisation y a été formé ?

- 1-25%
- 26-50%
- 51-75%
- 76-99%
- 100%

D18. Quelles thématiques abordent-elles de la maltraitance ? (Plusieurs réponses possibles)

- La définition de la maltraitance
- Le droit des usager-ères en lien avec la maltraitance
- Les outils de prévention de la maltraitance
- La détection de la maltraitance
- Les mesures de signalement de la maltraitance

Autre

D19. Quelles formes prennent ces formations ? (Plusieurs réponses possibles)

- Conférences à l'extérieur de l'organisation
- Conférences organisées par ou à l'intérieur de l'organisation
- Formations de moins d'une demi-journée données par un-des intervenant-e-s interne-s à l'organisation
- Formations de moins d'une demi-journée, données par un-des intervenant-e-s externe-s à l'organisation
- Formations entre une demi-journée et une journée données par un-des intervenant-e-s interne-s à l'organisation certifiantes
- Formations entre une demi-journée et une journée données par un-des intervenant-e-s interne-s à l'organisation non certifiantes
- Formations entre une demi-journée et une journée données par un-des intervenant-e-s externe-s à l'organisation certifiantes
- Formations entre une demi-journée et une journée données par un-des intervenant-e-s externe-s à l'organisation non certifiantes
- Formations de plus d'une journée certifiantes
- Formations de plus d'une journée non certifiantes
- Formations postgrades (CAS-MAS-DAS)
- Présentation des activités du réseau de collaboration (ex : planning familial, associations de loisirs, etc.)
- Autre :

D20. Le personnel de votre organisation est-il formé à la CDPH ?

- Oui
- Non

D21. Quel pourcentage approximatif du personnel de votre organisation y a été formé ?

- 1-25%
- 26-50%
- 51-75%
- 76-99%
- 100%

D22. Quelles formes prennent ces formations ? (Plusieurs réponses possibles)

- Conférences à l'extérieur de l'organisation
- Conférences organisées par ou à l'intérieur de l'organisation
- Formations de moins d'une demi-journée données par un-des intervenant-e-s interne-s à l'organisation
- Formations de moins d'une demi-journée, données par un-des intervenant-e-s externe-s à l'organisation
- Formations entre une demi-journée et une journée données par un-des intervenant-e-s interne-s à l'organisation certifiantes

- Formations entre une demi-journée et une journée données par un-des intervenant-e-s interne-s à l'organisation non certifiantes
- Formations entre une demi-journée et une journée données par un-des intervenant-e-s externe-s à l'organisation certifiantes
- Formations entre une demi-journée et une journée données par un-des intervenant-e-s externe-s à l'organisation non certifiantes
- Formations de plus d'une journée certifiantes
- Formations de plus d'une journée non certifiantes
- Formations postgrades (CAS-MAS-DAS)
- Présentation des activités du réseau de collaboration (ex : planning familial, associations de loisirs, etc.)
- Autre :

D23. Par quels biais avez-vous pris connaissance des formations proposées concernant la CDPH ? (Plusieurs réponses possibles)

- Par le biais du Plan d'action de l'INSOS, Vahs et Curaviva
- Par les médias (ex : article de fond d'une revue, documentaire)
- Par un centre de formation (HES, Universités, etc.)
- Par des discussions au sein de votre organisation
- Par le biais d'une information lors de l'engagement du/de la collaborateur-trice au sein de l'organisation
- Par des formations internes à l'organisation
- Par le biais des associations faïtières et des organismes d'aide et d'entraide
- Autre :

Partie E : Autres

Cette évaluation vise à repérer et documenter les bonnes pratiques au sein des organisations qui travaillent avec des personnes en situation de handicap en Suisse Romande concernant trois domaines en particulier : le travail, le cadre de vie et la formation du personnel. Nous avons quelques dernières questions à vous poser à ce sujet.

E1. Existe-t-il des pratiques non généralisées (Ex : ateliers participatifs au sein d'un secteur ou d'un projet, etc.) au sein de votre organisation dont vous aimeriez nous faire part ?

- Oui
- Non

E2. Merci de la ou les décrire

E3. Vous pouvez ici, si vous le désirez, nous faire part de tout commentaire concernant ce questionnaire et les thématiques abordées.

E4. Seriez-vous d'accord que l'on contacte votre organisation dans les prochains mois afin de documenter des projets et des bonnes pratiques en lien avec les thématiques auxquelles vous avez répondu ?

- Oui
- Non

E5. Merci de nous indiquer les coordonnées de contact pour ce faire ? (Nom de la personnel, courriel, numéro de téléphone)

E6. Souhaiteriez-vous recevoir les résultats de cette enquête en 2022 ?

- Oui
- Non

E7. Merci d'indiquer une adresse courriel à laquelle nous pourrions vous envoyer ces résultats.

Un grand merci d'avoir complété ce questionnaire ! Vous pouvez à tout moment nous rejoindre en communiquant avec Nina Richard : nina.richard@hesge.ch

Annexe B : Guide d'entretien

Introduction de l'entretien

Le but de cet entretien est de pouvoir récolter des informations relatives au projet/à la prestation « » auquel/à laquelle vous prenez part. Ces informations seront ensuite analysées afin d'illustrer et décrire cette pratique institutionnelle, dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention de l'ONU sur les droits des personnes handicapées (CDPH).

Nous allons donc vous poser des questions sur ce projet/prestation. Notre entretien va durer entre 60 et 90 minutes. Pour faciliter notre analyse, il sera enregistré. Toutefois l'enregistrement sera détruit trois mois après la fin de la recherche. Vos propos resteront anonymes, bien que le nom de votre institution apparaîtra dans notre rapport final ainsi que dans la publication qui vise à le décrire.

a. Description détaillée du fonctionnement du projet

1. Nous avons pris connaissance de la documentation relative à ce projet/prestation. A ce propos, quels sont, selon vous, les points importants à retenir ?
2. Pourriez-vous nous décrire brièvement les étapes de réalisation du projet/prestation ? (Pense-bête : diagnostic de la situation et/ou besoins ; analyse du contexte environnemental, historique ; faisabilité, etc.) ?
3. Depuis combien de temps ce projet/prestation existe-t-il/elle ?
4. Qui sont les initiateurs du projet/prestation ? Qui en a eu l'idée ?
5. Comment ont été recrutées les personnes qui ont pris part au projet/prestation ? Et est-ce qu'elles peuvent se retirer du projet/prestation à n'importe quel moment ?
6. Qui participe à la mise en place du projet/prestation (professionnel-le-s, personnes en situation de handicap, proches, membres du réseau, etc...) ? Quels sont les rôles des uns et des autres ?
7. Est-ce que ce projet/prestation comporte un programme de formation (préalable) du personnel et/ou des usager/ère-s qui sont associé-e-s au projet/prestation ?

b. Les besoins auxquels répond le projet/la prestation

8. Quels étaient les besoins auxquels ce projet/prestation devait initialement répondre ? Est-ce que ces besoins ont évolué ?
9. Par qui ont été exprimés ces besoins ?
10. De quelle façon ces besoins ont-ils été recensés ?

c. Les objectifs du projet/prestation

11. Quels sont les objectifs du projet/prestations et comment ont-ils évolué ?

d. La participation sociale dans les habitudes de vie que le projet facilite

12. Comment le projet/prestation répond-il/elle aux besoins ? De quelle manière ?

13. Pourriez-vous nous décrire comment les différentes personnes (professionnel·le-s, usager/ère-s, proches, membres du réseau, etc.) prennent part au projet ?
14. Comment se font les prises de décision ? (Pense-bête : informations, consultation, participation, décision).
15. Comment les personnes en situation de handicap prennent-elles des initiatives ? Et à quel niveau ? Pourriez-vous nous donner des exemples ?
16. Quels sont les facilitateurs à la participation sociale des personnes en situation de handicap dans ce projet ? (Pense-bête : outils de communication alternative)
17. Est-ce que vous identifiez des obstacles à la participation sociale des personnes dans le cadre de ce projet/prestation ?

e. Les effets ou l'impact du projet/prestation

18. Comment ce projet/prestation favorise-t-il/elle la participation sociale des personnes en situation de handicap ?

f. Les développements envisagés et/ou les perspectives d'évolution

19. Comment le projet/prestation a-t-il/elle évolué ?
20. Quelles améliorations, perspectives (prochaines étapes) et/ou développements envisagez-vous ?

Annexe C : guide d'observation

Séance Observation

Nom de l'activité / dispositif observé :

Institution :

Date :

Heure annoncée :

Heure réelle de début de la séance :

Lieu physique : type de local

dimension adaptée à l'activité

Accessibilité selon type d'incapacité

proximité des toilettes :

Observations complétées par :

Observations		Commentaires
Ambiance	Arrivée	
	En général	
	Lors de la collation, départ	
Qui participent	Educateurs, psh, réseau, gestion des absences, autres Proportion	
Ordre du jour	Implication des participants /contenu	
	Réaction des participants à sa présentation	
	Souplesse, rajout demandé par les participants	
	Suivi, respect en cours de séance Par les participants	
Thème (s)	Défini(s) par qui (participants) ?	

	Réactions des participants ?	
	Qui le(s) rappelle ? Parmi les participants	
	Transition d'un thème à l'autre, souplesse ; qui, comment ?	
	Réactions et rôle des participants	
Observations		Commentaires
Objectif(s)	Qui les énonce, les rappelle ? Réactions des participants	
	Rajout de nouveaux Propositions des participants	
Énoncé ou rappel des règles par les participants	Par qui (participants)? À quel moment ?	
	Réactions des participants	
Liens avec autre(s) séance(s) par les participants	Séance(s) <u>qui précède(nt)</u> Qui ? Comment ?	
	Séance(s) <u>qui suit(nt)</u> Qui ? Comment ?	
Prise de parole	Qui la donne ? Est-ce parfois un participant ?	
	Qui la prend ? Quel(s) participant(s)	
	Liberté d'expression	
	Chacun s'exprime de façon égalitaire	

	Eléments des prises de parole intéressants à retenir au regard de la participation	
Ecoule	Respect de la parole et écoute par les participants	
	Respect des silences par les participants	
	Attitudes des participants qui s'expriment peu (présence physique, position corporelle)	
Observations		Commentaires
Aides à la communication	Reformulations, pictogrammes, photos, images, PPT, etc. Par qui, Comment ? Pour qui ?	
Désaccord(s) et avis contraire(s), par les participants	Expression possible ?	
	Réaction(s) des participants Par qui ?	
	Qui les gère ? Parmi les participants ?	

Régulations et négociations des membres groupe /digressions	Par qui ?	
	Comment ?	
	Entre qui ?	
Observations	Commentaires	
Décision(s)	Y a-t-il des prises de décision ? Les nommer au fur et à mesure	
	Nombre de décisions prises durant la séance	
	Qui décide ?	
	Comment sont prises les décisions ? (Majorité, vote, consensus) / décision(s) prise(s)	
	Suivi des décisions ? Par qui ? Comment ?	

PV	Qui le prend ?	
	Distribution annoncée	

Heure réelle de fin de séance :

Annexe D : Littérature grise

Les prestataires de services impliqués dans cette étude ont transmis aux chercheur·es différents documents internes, qui ne sont pas publiés. Raison pour laquelle ces documents ne peuvent pas apparaître dans la bibliographie de ce rapport et sont énumérés dans le tableau ci-dessous. Les mandataires de cette recherche ont pris connaissance et analysé ces documents dès le 15 décembre 2022. Ces documents sont cités dans le rapport en tant que « communication personnelle, 15 décembre 2022 [littérature grise] ».

TABLEAU III

LITTÉRATURE GRISE ENVOYÉE PAR LES PRESTATAIRES DE SERVICES

	Dispositif	Documentation remise
A	Commission d'éthique genevoise	<ul style="list-style-type: none"> a. Modalités de fonctionnement du Conseil d'éthique, daté de 2011 et revu en 2019. b. Instruction non datée avec les logos des trois Fondations sur la manière de formuler une demande au Conseil. c. Rapports d'activités du Conseil d'éthique, 2019 et 2020.
B	Prévention de la maltraitance et promotion de la bientraitance	<ul style="list-style-type: none"> a. Présentation PowerPoint réalisée par le Directeur adjoint qui décrit ce dispositif, datée de 2020. b. Trois documents faisant partie du système Qualité : « Principes de base et structures en matière de maltraitance », « Procédure de signalement de maltraitance », « Prévention de la maltraitance et visibilité dans le SCRIBE » datés du 18.09.2020. c. Madame SOS a également fait une recherche pour vérifier la première apparition du dispositif au sein de l'institution, elle a communiqué cette information à l'équipe par courriel, en septembre 2021.
C	Accompagnement à la parentalité	<ul style="list-style-type: none"> a. PowerPoint de présentation de la prestation Accadom, b. Document de synthèse et flyer présentant le projet, non datés.

		<p>c. Présentation à la HETS de Lausanne du projet par deux intervenantes.</p>
D	Formation de base à la vie affective et sexuelle par les pair-es	<p>a. Catalogue de formation continue de l'institution dans lequel sont annoncées les formations pour le personnel, les résident-es, travailleurs et travailleuses en situation de handicap. Ce catalogue comprend l'annonce de cette formation.</p> <p>b. Article intitulé : « Un concept de formation continue innovant à Eben-Hézer Lausanne » paru en 2009 sur ce projet dans la revue « Rapprocher, le Magasine d'Eben-Hézer ». Cette revue a été créée par Eben-Hézer et est diffusée en interne à tous, collaborateurs et collaboratrices, personnes en situation de handicap. https://www.eben-hezer.ch/files/eben-hezer/la_fondation/documents/RAPPROCHER_ED03_WEB.pdf</p> <p>c. Un troisième texte paru dans la revue <i>Reiso</i> : Correvon, C., Goretta, C., Oberson, B., Shupriya, U. & Gonzalez Garcia, M.-B. (2019). Quand les adultes concernés créent une formation. <i>Reiso</i>.</p> <p>d. Cinq autres documents internes qui présentent sous forme de tableau la programmation et l'animation de chacun des ateliers.</p>
E	Projet Magellan	<p>a. Compte rendu de 2019 d'une enquête menée sur les « Salaires et motivations aux ateliers. Discussions avec les travailleurs des ateliers du Centre-Espoir ».</p> <p>b. « Propositions à la Direction. Salaires et motivations aux ateliers » : document pas daté mais par lequel les idées formulées dans le premier document parviennent à la direction du Centre-Espoir.</p> <p>c. « Rapport des groupes de travail. Lieux de vie » du 14 décembre 2015. Sous mandant du Copil, ce rapport analyse le travail et les idées de deux différents groupes de travail sur la thématique des règles institutionnelles.</p> <p>d. « Groupe de Travail. Le rôle des professionnel-les » du 23 août 2016. Ayant pris conscience du fait que le format du groupe de travail ne favorise pas l'expression des personnes en situation de handicap, le</p>

		<p>Copil mandate la création d'un groupe de travail composé exclusivement de professionnel·les sur la thématique des règles de vie en institution.</p> <ul style="list-style-type: none"> e. « Groupe de travail. Révision du règlement » du 15 janvier 2018. Élaboration d'une révision des règles institutionnelles, à soumettre à la direction. f. « Propositions à la Direction. Projet de révision du Règlement du Home ». Positionnement du Copil et du Bureau quant aux propositions de révision des règles de vie. g. « Analyse de la journée Magellan. 29 novembre 2018. Chez soi ». Compte-rendu d'une journée organisée pour récolter sur le vif l'avis de chacun·e (personnes en situation de handicap et professionnel·les) sur les règles de vie. Pour ce faire, des chambres témoins ont été aménagés en lien avec des thématiques différentes (animaux, fumée, visites en chambre, etc.). Cet outil de médiation visait à favoriser la compréhension et l'expression, en suscitant l'intérêt et / ou une réaction, chez les personnes en situation de handicap. h. « Journée Magellan. 19 novembre 2019. « Chez soi ». Le règlement... comme soutien à la vie en communauté ». Organisation d'un world café afin de susciter le débat chez les professionnel·les et les personnes en situation de handicap. i. « Une porte vers l'autre » documente l'activité d'une troupe de théâtre qui s'est constitué au Centre-Espoir et qui est aujourd'hui indépendante. Vidéo non datée.
F	Représentation des pair-es au Conseil de Fondation	<ul style="list-style-type: none"> a. Statuts de la Fondation b. Concept global d'accompagnement, s. d.
G	Rendre accessibles les votations aux personnes ayant des incapacités	<ul style="list-style-type: none"> a. Présentation du projet rédigé pour la direction par l'équipe de trois professionnelles impliquées dans le dispositif (juin 2021); b. Document comprenant 23 pages qui s'intitule « Comment et pourquoi voter ? Mode d'emploi » et qui est présenté en FALC.

		<p>c. Plusieurs autres documents décrivent les différents objets des votations du 7 mars et 13 juin 2021 en FALC notamment sur l'« Élection d'un membre du Conseil d'État » l'« Indemnisation pour perte de revenu liée aux mesures de lutte contre le Coronavirus », la loi à propos d'un nouveau plan de quartier pour la commune de Bernex, un bâtiment à ériger pour créer une Cité de la musique à Genève.</p>
H	Cultivons nos voisins	<p>a. « Charte du Collectif Cultivons nos voisins. Grande Pièce et Villa du Rondeau ». Ce document définit les espaces exploités par le collectif, ainsi que les activités principales qu'il propose et les moyens d'y adhérer.</p>
I	Création de l'Association d'habitant-es « Les Sureaux »	<p>b. Deux documents relatifs aux statuts de l'Association « Les Sureaux », dont une version initiale, « Projet de statuts de l'Association habitant·e·s et utilisateur·trices "Nom de l'Association" de l'immeuble "Ensemble" situé route de Chêne 80B et chemin Sureaux 8 », du 07.12.2020, et une version en facile à lire et à comprendre (FALC).</p> <p>c. « Les statuts de l'Association (règles de l'Association) », du 14.06.2021.</p> <p>d. « Chemins d'activité Codha-Ensemble », du 28.06.2021, résumant de manière schématique les différentes démarches à entreprendre pour organiser une activité au sein de l'Association.</p> <p>e. Deux documents, qui ne sont pas datés, relatifs aux processus de prise des décisions pouvant orienter les habitant·es lorsqu'ils souhaitent prendre des initiatives ou signaler une panne ou un dégât : « Processus de prise de décision » et « Organigramme et compétences décisionnelles ».</p>

		<ul style="list-style-type: none"> f. Une charte de la Codha, « Charte participative des habitant-e-s, élaborée par la Codha » du 2.03.2021, document ad hoc proposé par la coopérative à ses membres résumant les rôles et responsabilités des un-es et des autres. g. Deux projets relatifs à la gestion du budget et de l'immeuble par l'Association, mandatée par la PPE constituée par la Fondation Ensemble et la Codha : « Projet de budget de Gestion Associative Ensemble-Codha » du 21.06.2021 et « Projet Contrat de gestion associative » du 16.09.2021. h. Une vidéo filmée lors d'une « Crêpe party » organisée par la Fondation Ensemble le 12 juin 2021 dans les jardins communs de l'immeuble associatif. i. Un document résumant les différentes étapes du projet, dès sa conception à 2021 : « Aides financières en faveur de l'égalité et de l'intégration des personnes handicapées. Rapport intermédiaire » qui n'est pas daté. j. Un dernier document, rédigé en octobre 2019 par le médiateur en charge du projet : « Observations de terrain ». Il s'agit d'une grille d'observation complétée lors des visites ayant eu lieu dans différents sites de la Fondation Ensemble et ayant permis, par la suite, de formuler les critères d'inclusion pouvant guider le travail du « groupe participation ».
J	Centre de ressources en situations complexes	<ul style="list-style-type: none"> a. Présentation de la naissance du centre de ressources en situation complexes (non daté). b. Description de la prochaine formation pour l'accompagnement des personnes TSA dans les centres de jours et ateliers du Foyer, 2022.

		<p>c. Les autres documents présentent la prochaine formation pour l'accompagnement des personnes ayant un TSA dans le cadre de leurs activités en lieux de vie et dans le secteur éducatif ainsi que celle destinées aux cadres et responsables des structures accueillant des personnes TSA 2022. Ces documents sont également accompagnés du bulletin d'inscription et pour la formation des cadres, du programme de formation.</p> <p>d. L'équipe de recherche a également reçu un document statistique sur le nombre de participant-es aux formations de 2017 à 2021.</p>
--	--	---

Annexe E : Formulaire de consentement

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

Description et analyse de pratiques relatives à la mise en œuvre de la CDPH en Romandie : la perspective des prestataires de services.

L'objectif de la recherche à laquelle vous participez, mandatée par l'Association vaudoise des organismes privés pour les personnes en difficulté (AVOP), est d'identifier et analyser des pratiques institutionnelles exemplaires en matière de mise en œuvre de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH).

Pour ce faire, l'AVOP a mandaté une équipe de recherche composée de Manon Masse, professeure associée à la Haute École de travail social (HETS) de Genève, Charles Gaucher, professeur titulaire à l'Université de Moncton (Nouveau-Brunswick, Canada), Nina Richard, collaboratrice scientifique à la HETS de Genève ainsi que Chiara Scarfalloto, stagiaire en Master à l'Université de Genève.

Afin de pouvoir récolter les données nécessaires à l'identification et à l'analyse des bonnes pratiques institutionnelles, nous avons besoin de votre participation. Concrètement nous souhaitons nous entretenir avec vous, pour une durée de 60-90 minutes. Cet entretien sera enregistré. Il sera toutefois détruit 6 mois après la fin du projet de recherche. Notre équipe souhaite également observer une des activités menées dans le cadre de cette activité ou de ce projet afin de pouvoir mieux l'illustrer. Cette partie ne sera pas enregistrée, mais y seront prises des notes d'observation par les deux personnes de l'équipe présentes.

Nos analyses feront par la suite l'objet d'un rapport qui sera adressé au mandant de cette recherche. Une publication apparaîtra sur la plateforme en ligne [vahs-CURAVIVA.CH-INSOS](https://vahs-curaviva.ch/insos) et sur celle de l'AVOP. Vos noms et prénoms ne seront jamais mentionnés (nous vous garantissons l'anonymat), toutefois le nom du projet auquel vous participez ainsi que celui de l'organisation qui le chapeaute apparaîtront dans notre rapport final ainsi que dans la publication. Des communications pour valoriser ce projet seront aussi faites dans le milieu médico-socio-éducatif et dans le cadre de l'enseignement académique.

Vous pouvez à tout moment vous adresser à la personne de l'équipe de recherche qui vous a sollicitée pour obtenir des renseignements complémentaires. A la fin de la démarche vous recevrez un résumé du rapport final de notre démarche scientifique.

En signant ce formulaire de consentement, vous acceptez de participer à cette recherche et donnez votre accord afin que nous puissions utiliser les données récoltées lors des entretiens et des observations dans le cadre de cette recherche et de sa diffusion. Enfin, vous pouvez à tout moment mettre fin à votre participation à cette recherche.

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

**Description et analyse de pratiques relatives à la mise en œuvre de la CDPH en
Romandie : la perspective des prestataires de services**

Par la présente, je consens librement à participer à ce projet de recherche selon les conditions qui viennent d'être spécifiées ci-dessus :

Nom et prénom de la personne consentante :

Signature de la personne consentante et/ou de son ou sa représentant·e légal·e:

Lieu et date :